

SORTIR A BONSECOURS

Exposition à la mairie
jusqu'au 14 NOVEMBRE,
les photos de
Xavier-Jean TAVERNA

DU 18 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE,
les peintures de
Christine GOLDSPIEGEL



ALLO, LA POLICE MUNICIPALE ?

A votre service

*En plus de sa présence sur le terrain la journée
et la nuit, la police municipale assurera
à compter du 17 novembre une permanence
téléphonique tous les jours du lundi
au samedi de 12H à 14H
(contact : 02 32 86 52 14)*



IL ARRIVE !

Le nouveau
**site internet de
la ville de Bonsecours**
sera en ligne
à partir du **3 novembre**
A VOS CLAVIERS



**Numéro
Spécial**

Bonsecours

Toute l'info de votre ville *Mag*

BONSECOURS VILLE PROPRE

- Disons tous ensemble **STOP** aux papiers et aux objets jetés sur la voie publique.
- Sortons nos poubelles seulement la veille au soir ou le matin même du ramassage.

**LA PROPRETÉ
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS**

CONTRÔLES RADARS

Un appel à la prudence

*Contre la vitesse excessive de certains
à Bonsecours, des contrôles radars
sont effectués. Alors prenez garde
et soyez prudents
pour la sécurité de tous.*

Photo D. Colard - Conception et Impression Planète Graphique 02 35 59 29 29

“Compte tenu de cet état de corrosion très avancé sur certaines pièces, nous estimons que la solidité de la charpente n'est plus assurée et nous ne pouvons que vous conseiller de l'interdire au public.”

Chère madame, cher monsieur,

Dans un souci de transparence et d'information, j'ai décidé de vous écrire personnellement pour vous informer des derniers événements survenus concernant notre piscine de Bonsecours.

Elu Maire de Bonsecours en mars dernier, je me suis très vite préoccupé de l'état de la piscine et de son devenir. Dès les vacances de printemps j'ai donc fait effectuer des travaux pour l'entretien du bassin et du système de chaufferie.

Parallèlement, conscient de l'état dégradé de notre équipement j'ai voulu prendre au plus vite certaines précautions pour m'assurer de la sécurité des utilisateurs. Le 13 août 2008 j'ai donc confié à la société SOCOTEC une mission d'inspection et diagnostic sur la solidité de la structure métallique de la coupole de la piscine.

La société SOCOTEC est intervenue lundi 1er septembre 2008. Ses conclusions sont sans appel : « **Compte tenu de cet état de corrosion très avancé sur certaines pièces, nous estimons que la solidité de la charpente n'est plus assurée et nous ne pouvons que vous conseiller de l'interdire au public** ».

“ Depuis longtemps déjà, les utilisateurs constataient la vétusté de la piscine et sa dégradation ”

“ les autorités compétentes en matière de sécurité et d'hygiène ont pendant des années tiré la sonnette d'alarme. ”

“ Des appuis importants de charpente sont corrodés en profondeur. Par endroit, l'appui d'un doigt suffisait pour traverser la charpente ”

Chère madame, cher monsieur, vous comprendrez donc que dans ces conditions j'ai pris la décision pour d'évidentes raisons de sécurité de fermer la piscine. Je sais tous les problèmes que cela pose (pour nos associations, nos scolaires et le public en général) mais la sécurité de nos concitoyens doit l'emporter sur toutes les autres considérations. C'est un principe auquel je ne dérogerai pas, et quand je vois l'accident qui vient de se produire à la piscine de Grand-Quevilly, je me dis que j'ai pris la bonne décision.

Depuis longtemps déjà, les utilisateurs constataient la vétusté de la piscine et sa dégradation au fil des ans. Chacune et chacun d'entre nous voyait bien que les travaux de remise en état et d'entretien n'étaient pas effectués.

Malgré cela, rien n'a été fait pendant des années, au plan local comme au plan intercommunal. La piscine était dans une impasse : d'un côté la ville de Bonsecours qui ne prenait pas les mesures nécessaires à la réhabilitation et laissait sa piscine se dégrader; de l'autre les maires du canton qui n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un projet intercommunal. Résultat, en l'absence de décisions prises en temps utile, il faut aujourd'hui fermer la piscine. C'est regrettable.

Pire, c'est même irresponsable quand on sait que les autorités compétentes en matière de sécurité et d'hygiène ont pendant des années tiré la sonnette d'alarme.

En effet, lorsqu'au lendemain de l'intervention de la société SOCOTEC je me suis fait communiquer l'intégralité des éléments du dossier de la piscine, j'ai eu la désagréable surprise de découvrir que depuis près de 10 ans des mises en garde graves étaient régulièrement formulées sans jamais être suivies d'effet.

C'est ainsi que :

- le 16 juin 2000 l'inspection de la direction départementale des affaires sanitaires et sociale **formulait des recommandations précises** pour l'hygiène et la sécurité ;

- le 15 juillet 2005, à nouveau la direction départementale des affaires sanitaires et sociales écrivait dans son rapport après sa visite du 2 juin 2005 : « **j'ai pu noter que vous n'avez toujours pas donné de suite favorable à la plupart des préconisations faites à l'issue de la précédente inspection du 16 juin 2000** »

- dans ce même rapport, il est écrit en conclusion : « **les divers points évoqués ci-dessus ne respectent pas le code de la santé publique réglementant les piscines et baignades aménagées. Une mise en conformité avait déjà été demandée** »

- dans son rapport du 25 septembre 2007, la société ADS NORMANDIE écrivait après son intervention du 13 juillet 2007 : « **Nous avons constaté des désordres importants et menaçant pour la pérenité du bâtiment. Nous avons constaté que la charpente était gravement atteinte par la rouille. Des appuis importants de charpente sont corrodés en profondeur. Par endroit, l'appui d'un doigt suffisait pour traverser la charpente** ». et de conclure : « **Le niveau de corrosion de votre charpente est très important et très inquiétant. Nous vous conseillons de consulter un ingénieur structure dans les délais les plus brefs. Celui ci sera à même de vous diagnostiquer si celle ci ne risque pas de céder** ». (NB : malgré cette mise garde aucun ingénieur structure n'a été diligenté !)

Voilà pourquoi j'ai dû prendre la décision de fermer notre piscine.

Alors aujourd'hui il faut penser à l'avenir et espérer que cette nouvelle situation va enfin faire prendre conscience à tous les acteurs qu'il est urgent de se mettre autour de la table pour trouver un accord.

De longues discussions vont donc s'engager avec les communes, l'agglomération de Rouen, le conseil général et le conseil régional. De multiples questions vont se poser concernant le financement, la nature et l'ampleur des travaux (rénovation ? réhabilitation ? reconstruction ?), la localisation... Tous ces aspects devront être débattus avec sérénité et responsabilité.

“ je défendrai l'idée d'une nouvelle piscine intercommunale qui s'inscrit dans le cadre d'un projet raisonnable et adapté à nos capacités financières. ”

“ J'ai également précisé que j'étais favorable à l'implantation de cette nouvelle piscine intercommunale sur le territoire de Bonsecours. ”

Pour ma part, j'ai pris l'initiative de réunir à la mairie de Bonsecours les maires du plateau le lundi 13 octobre pour faire un premier point.

A ce stade de la réflexion nous avons envisagé les différentes hypothèses qui s'offrent à nous. En ce qui me concerne, j'ai fait savoir **que je me refuserai à soutenir un projet disproportionné par rapport à nos besoins et à nos moyens. Je me refuserai à engager la ville de Bonsecours dans un investissement intercommunal démesuré. J'ai clairement indiqué que je défendrai l'idée d'une nouvelle piscine intercommunale qui s'inscrit dans le cadre d'un projet raisonnable et adapté à nos capacités financières. J'ai également précisé que j'étais favorable à l'implantation de cette nouvelle piscine intercommunale sur le territoire de Bonsecours** (Je considère en effet que puisque Bonsecours a pendant 30 ans supporté seule la charge d'investissement et de fonctionnement de la piscine dont tout le plateau profitait, la moindre des choses aujourd'hui serait que le nouveau projet intercommunal voit le jour à Bonsecours où il y a la place suffisante pour un projet raisonné et raisonnable !)

Bien sûr, ma position n'est pas partagée par tous. Il y a également ceux qui défendent un projet plus ambitieux (et donc beaucoup plus coûteux !) à Belbeuf.

Voilà donc les principales hypothèses sur lesquelles vont porter les discussions des mois à venir. Il en reste quand même une que je n'écarte pas : si les discussions intercommunales ne devaient pas aboutir, **j'étudierais alors la possibilité financière pour la commune de rénover seule notre piscine en partenariat avec le Conseil Général et l'Agglomération de Rouen.** Dans cette hypothèse Il est bien sûr évident que le projet de rénovation serait alors plus modeste que s'il était réalisé au niveau intercommunal.

Enfin, je terminerai en vous faisant part des décisions que j'ai déjà prises.

1/ je m'engage à rembourser les abonnements en cours sur la base du « prorata temporis ». J'ai fait voter une délibération en ce sens au conseil municipal du 22 septembre dernier

2/ j'ai engagé des discussions avec d'autres piscines des alentours pour voir dans quelle mesure des lignes d'eau et des créneaux horaires pourraient être mis à disposition de nos associations et nos scolaires. Je vous le dis franchement, je n'ai eu pour le moment que des réponses négatives, toutes les piscines de l'agglomération étant saturées, comme l'était d'ailleurs celle de Bonsecours avant sa fermeture (en effet, dans le cas inverse d'une autre commune qui aurait dû fermer sa piscine, Bonsecours aurait été dans l'impossibilité d'offrir des lignes d'eau et des créneaux horaires). Il faut donc comprendre leur position même si elle ne nous arrange pas !

3/ j'ai affecté aux écoles et aux bâtiments municipaux le personnel d'entretien et d'accueil de la piscine. En ce qui concerne le personnel « natation » (maîtres nageurs) la situation est différente selon qu'il s'agit de vacataires ou de titulaires. Pour les premiers, il a été mis fin à leur contrat ; pour les seconds il faut trouver des solutions de remplacement et c'est plus difficile (pour le moment, ils ont été affectés au service jeunesse et sport de la municipalité).

Voilà, chère madame, cher monsieur, les éléments importants que je voulais porter à votre connaissance. Il est de mon devoir de vous informer en toute transparence, et je continuerai à le faire chaque fois que cela sera nécessaire.

Recevez, chère madame, cher monsieur, l'assurance de mon total et respectueux dévouement.

Laurent GRELAUD
Maire de Bonsecours